

Collectif palestine des Yvelines

Lettre aux parlementaires du département

Face à la situation à Gaza, le collectif Palestine-78 décide d'interpeller les parlementaires du département.

Depuis plus de 6 mois Gaza est soumise à une offensive militaire israélienne destructrice. Aussi condamnables soient-ils, les crimes de guerre du 7 octobre contre des civils Israéliens, ne peuvent justifier le génocide en cours. Comme l'a si bien dit le président de la commission des affaires étrangères à l'assemblée nationale, ces crimes sont « *sans excuse mais pas sans cause* ».

Les statistiques sont effroyables : plus de 34 000 morts, de 10 000 disparus, 75 000 blessés, des milliers de prisonniers détenus dans des conditions inhumaines, la grande majorité des habitations sont à terre, 32 des 36 hôpitaux sont détruits et 80% de la population est déplacée. Depuis plusieurs semaines, la famine, utilisée comme arme de guerre, commence à faire son lot de morts.

En Cisjordanie, la colonisation et la répression s'accroissent de la part des colons et de l'armée, entraînant expulsions, emprisonnements et morts de palestiniens y compris d'enfants.

Le 26 janvier, la Cour Internationale de Justice reconnaît un risque plausible de génocide à Gaza et enjoint à Israël à prendre toutes les mesures pour le prévenir.

Le 25 mars, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte une résolution appelant à « un cessez-le-feu humanitaire immédiat », tout en insistant sur « la nécessité urgente d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils ».

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un non-événement pour Israël. Dès lors, il convient de mettre en œuvre des sanctions contre le gouvernement Israélien et de poursuivre la pression populaire au travers le monde pour le forcer à respecter le droit international.

Pour contribuer à la paix et à une solution politique, la France peut (et doit) actionner plusieurs leviers. Notre interpellation porte ici sur deux points importants :

1- Stopper la vente d'armes à Israël

La France n'ayant pas annoncé clairement et officiellement l'interdiction de toute exportation vers Israël, à l'instar d'autres pays comme le Canada ou les Pays-Bas, le doute est permis sur la nature de ses exportations de matériel de guerre, dont certaines ONG comme Amnesty International dénoncent comme un viol des règles internationales sur le Traité du commerce des armes. Les récentes révélations de la presse et les déclarations quelque peu changeantes du ministre de la défense renforcent ce doute.

Quelles actions comptez-vous mener pour mettre fin à ces livraisons, et éviter à la France, s'il est encore temps, l'accusation de complicité de crimes de guerre ?

2 Suspendre l'accord d'association UE/Israël

Israël réalise 28 % de ses échanges commerciaux avec l'Union Européenne qui participe donc directement à la mécanique de guerre menée contre la population de Gaza et en Cisjordanie.

Comme le demandent plus de 200 organisations européennes de la société civile, des pays comme l'Irlande ou l'Espagne ont proposé au Conseil des ministres de l'UE de suspendre les accords d'association avec Israël.

Nous rappelons que le non-respect des droits humains est une clause pouvant entraîner la suspension totale ou partielle de ces accords. Or la violation de ces droits est un marqueur de la politique israélienne vis-à-vis des Palestiniens.

Quelle est votre position sur ces sujets Soutenez-vous la proposition de suspension de ces accords ?

Nous vous remercions de nous adresser votre réponse à cette adresse mail afps.versailles@free.fr.

Votre réponse, ou absence de réponse, sera publiée sur le site de l'AFPS 78 et communiquée via les réseaux des organisations signataires, ainsi qu'aux médias.

Organisations signataires :

Associations : AFPS, ATTAC, ASIP, Collectif palestine des Mureaux, MRAP_SQY, LDH

Syndicats : CGT, FSU78, Sud/Solidaires

Partis : EELV, PS, Générations.s, LFI, PT, PCF, PG , NPA78